

SOMMAIRE

1# LABELS / IMAGE / PARTENARIATS	p. 9
2# AGRICULTURE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	p. 29
3# EAU / TRANSITION ÉCOLOGIQUE	p. 51
4# CULTURE / PATRIMOINE / OCCITAN	p. 81
5# JEUNESSE / ÉDUCATION / IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL	p. 115
6# SOLIDARITÉS	p. 141
7# MOBILITÉS	p. 189
8# NUMÉRIQUE / INNOVATION / ÉNERGIE	p. 217
9# ATTRACTIVITÉ / TOURISME	p. 231
10# SPORTS	p. 247
11# L'ASSEMBLÉE POUR L'AVEYRON	p. 265
12# GOUVERNANCE / PERFORMANCE	p. 269

SOMMAIRE

1# LABELS / IMAGE / PARTENARIATS p. 9

LABELS

- 1.1 - Essentiels d'Aveyron (Grands projets)
- 1.2 - Aveyron, terre de tournages
- 1.3 - Fabriqué en Aveyron

IMAGE

- 1.4 - Communication institutionnelle
- 1.5 - Communication de projets
- 1.6 - Communication opérationnelle
- 1.7 - Communication internationale / Coopération décentralisée

PARTENARIATS

- 1.8 - Contrat de Projets Aveyron- Territoires
- 1.9 - Aveyron Ingénierie
- 1.10 - Partenariats France Services

2# AGRICULTURE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE p. 29

AGRICULTURE

- 2.1 - Préserver notre agriculture, la valoriser pour mieux la transmettre
- 2.2 - Bâtir notre identité agricole pour mieux la communiquer
- 2.3 - Échanges amiables
- 2.4 - Plateforme d'approvisionnement local
- 2.5 - Cuisines centrales
- 2.6 - Vers un Projet Alimentaire de Territoire

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 2.7 - Fonds de soutien aux territoires
- 2.8 - Politique départementale de l'habitat

3# EAU / TRANSITION ÉCOLOGIQUE p. 51

UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN MATIÈRE D'EAU

- 3.1 - Eau potable
 - 3.2 - Assainissement collectif
 - 3.3 - Aménagement des rivières
- ### **# UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE DANS LA GESTION DE SON PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL**
- 3.4 - Limiter l'imperméabilisation des espaces publics
 - 3.5 - Agir sur le patrimoine départemental
 - 3.6 - Équiper les bâtiments départementaux de panneaux photovoltaïques
 - 3.7 - Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques – IRVE
 - 3.8 - Développement durable et amélioration du cadre de vie

UN PATRIMOINE NATUREL À VALORISER ET À FAIRE DÉCOUVRIR

- 3.9 - Préservation et valorisation de la biodiversité
- 3.10 - Aménagement et valorisation des espaces naturels sensibles
- 3.11 - MICROPOLIS vitrine départementale
- 3.12 - Éducation à l'environnement et au développement durable
- 3.13 - Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- 3.14 - Embellissement des villages et concours départemental du fleurissement

SOMMAIRE

4# CULTURE / PATRIMOINE / OCCITAN p. 81

UNE MANDATURE TOURNÉE VERS LA JEUNESSE

4.1 - Éducation artistique et culturelle

4.2 - Des livres et des bébés

4.3 - Talents d'Aveyron

RENDRE NOTRE PATRIMOINE TOUJOURS PLUS VIVANT

4.4 - Soutien à l'archéologie

4.5 - Soutien à la restauration du patrimoine protégé

4.6 - Soutien à la restauration du patrimoine rural non protégé

4.7 - Aveyron Occitan et identité culturelle aveyronnaise

LA CULTURE ANIME NOS TERRITOIRES

4.8 - Plan départemental concerté pour le développement d'un réseau des bibliothèques

4.9 - Actions et animations culturelles itinérantes en bibliothèques

4.10 - Une offre culturelle numérique

4.11 - Informatisation des bibliothèques

4.12 - Ingénierie culturelle et territoires

4.13 - Partenariat départemental avec les structures culturelles et les territoires

4.14 - Festivals et manifestations culturelles aveyronnaises

4.15 - Offre culturelle départementale

5# JEUNESSE / ÉDUCATION / IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL p. 115

JEUNESSE / ÉDUCATION

5.1 - Sectorisation des collèges

5.2 - Repas des collégiens

5.3 - Actions numériques pour la jeunesse

5.4 - Une consultation intergénérationnelle : collégiens et professionnels de la jeunesse : à vos projets !

5.5 - Accompagner les jeunes qui bougent : leur permettre d'explorer et d'expérimenter pour mieux comprendre

5.6 - Des parcours pour soutenir les jeunes « Projets Sac'ADO – Avenir – Aveyron »

5.7 - L'enseignement supérieur en Aveyron : un élément d'attractivité et de mobilisation des aveyronnais

5.8 - 1 Étudiant = 1 Aveyronnais en devenir – Choisir l'Aveyron comme territoire d'études supérieures

IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL

5.9 - Maîtrise des charges de fonctionnement des bâtiments et des collèges

5.10 - Politique immobilière Programmation Pluriannuelle d'Investissement – PPI

5.11 - Centre départemental de supervision

SOMMAIRE

6# SOLIDARITÉS	p. 141
6.1 - Développement social et local et innovation territoriale	
6.2 - Afficher la solidarité du Département envers les familles	
6.3 - Renforcer la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales	
# ENFANCE ET FAMILLE	
6.4 - Renforcer les actions de prévention petite enfance	
6.5 - Développer des actions de prévention en direction de la jeunesse	
6.6 - Valoriser le métier de « famille d'accueil »	
6.7 - Accompagner les enfants à difficultés multiples et leurs accueillants	
6.8 - Prise en charge des Mineurs Non Accompagnés	
# EMPLOI ET INSERTION	
6.9 - Mobilisation pour l'emploi, l'insertion et le recrutement	
6.10 - Aveyron recrute dans le médico-social	
6.11 - Droits et devoirs des bénéficiaires du RSA	
6.12 - Partenariats et proximité avec les acteurs de l'insertion	
# VIEILLESSE ET HANDICAP	
6.13 - Expérimentation plateforme de prise en charge globale des personnes âgées	
6.14 - Maintien à domicile : innover pour améliorer la prise en charge	
6.15 - Politique de l'habitat pour les personnes en perte d'autonomie	
6.16 - Soutenir et moderniser les EHPAD	
6.17 - Conforter et développer le dispositif de coordination des parcours des personnes âgées	
6.18 - Améliorer la réponse de proximité aux usagers en situation de handicap	
7# MOBILITÉS	p. 189
# INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES	
7.1 - Modernisation du réseau routier départemental	
7.2 - RN88 à 2x2 voies dans le Département de l'Aveyron	
7.3 - Programmation Pluriannuelle d'Investissement - PPI	
7.4 - Aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération	
7.5 - Aménager des routes départementales dans les zones urbaines du Département	
7.6 - Elargissement du relèvement de la Vitesse Maximale Autorisée à 90km/h	
# MOBILITÉS DOUCES	
7.7 - Schéma directeur départemental des mobilités douces	
7.8 - Doter le patrimoine départemental de mobilités douces	
7.9 - Aménagements cyclables	
7.10 - Aménagement d'aires de covoiturage modernes et adaptées aux nouveaux besoins de mobilité	
# TRAFIC AÉRIEN ET FERROVIAIRE	
7.11 - Un département ouvert vers l'extérieur	

SOMMAIRE

8# NUMÉRIQUE / INNOVATION / ÉNERGIE p. 217

NUMÉRIQUE

- 8.1 - Développement du Très Haut Débit par le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire
- 8.2 - Le numérique au service du monde économique, des services et des usagers, véritable facteur d'attractivité
- 8.3 - Lutte contre l'exclusion numérique
- 8.4 - Filière domotique / objets connectés et services numériques pour personnes âgées et personnes en situation de handicap

INNOVATION / ÉNERGIES

- 8.5 - Faire de l'Aveyron un laboratoire de l'innovation
- 8.6 - L'énergie et le développement durable

9# ATTRACTIVITÉ / TOURISME p. 231

- 9.1 - Destination Aveyron
- 9.2 - Identifier et attirer de nouveaux talents
- 9.3 - Offrir des « facilités de vies » pour s'installer en Aveyron

10# SPORTS p. 247

- 10.1 - Sport des jeunes-santé par le sport
- 10.2 - Sport pour tous-santé par le sport
- 10.3 - Sport de nature et tourisme
- 10.4 - Sport et comités sportifs départementaux
- 10.5 - Sport et évènements
- 10.6 - Sport et clubs
- 10.7 - Sport et élite
- 10.8 - Sport et qualité de vie locale
- 10.9 - Sport et infrastructures

11# L'ASSEMBLÉE POUR L'AVEYRON p. 265

- 11.1 - Mise en place du conseil citoyen à l'échelle départementale
« L'Assemblée pour l'Aveyron »

12# GOUVERNANCE / PERFORMANCE p. 269

FINANCES

- 12.1 - Prospective budgétaire
- 12.2 - Contrôle / conseil de gestion
- 12.3 - Mobilisation de fonds européens

RESSOURCES HUMAINES

- 12.4 - Fonctions de conseil et accompagnement des services et des organismes associés
- 12.5 - Recrutement
- 12.6 - Valorisation des compétences
- 12.7 - Connaissance des métiers et missions
- 12.8 - Apprentissage / alternance
- 12.9 - Marque employeur
- 12.10 - Maintien de l'employabilité
- 12.11 - Personnels adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement
- 12.12 - Médecine scolaire
- 12.13 - Personnel des collègues

ÉDITO



En mai dernier, partout en Aveyron, dans chaque canton, les Aveyronnais ont été invités à prendre part à un temps fort de notre vie démocratique locale, à échanger, puis à choisir, un binôme de conseillers départementaux pour siéger à l'Assemblée du Département. L'Aveyron a massivement manifesté son désir d'un projet d'avenir, porté par une équipe renouvelée. Les Aveyronnais ont aussi signé leur goût immodéré du rassemblement et de la cohésion.

C'est avec ces messages vissés au coeur que l'équipe d'élus du Département s'est attelée dès le 1er juillet à la tâche passionnante d'écriture du projet de mandature pour les sept années qui arrivent. Trois préoccupations fondamentales ont guidé les élus pas à pas :

- Porter un projet qui s'adresse à chaque Aveyronnais, dans tous les stades et les aspects de son existence ;
- Concevoir des politiques et porter des actions qui aient du sens ; nous savons devoir à nos concitoyens de la cohérence, de la rigueur et de la clarté dans nos choix ;
- Innover, dans tous les aspects de nos stratégies, afin de hisser notre département vers le haut, de le faire briller, et aussi pour que notre institution, le Département, soit toujours tournée vers la modernité.

Les nouveautés de ce mandat sont nombreuses, et témoignent de l'énergie et de la volonté qu'élus et équipes ont en partage.

De tous temps, l'Aveyron a su dompter ses fragilités en faisant des atouts et en promouvant partout une image de dynamisme et de détermination. Pour aller plus loin dans ce dessein, l'Agence départementale réunissant tourisme et attractivité sera officiellement opérationnelle en 2022.

Sans négliger l'attention que nous portons aux personnes les plus fragiles, il est nécessaire de miser sur une jeunesse longtemps laissée sur le bas-côté, avec des ambitions en matière de citoyenneté, d'éducation, de sport, sur tout ce qui fait l'adulte en devenir.

L'Agence Départementale du Sport, enrichie par de multiples partenariats, permettra de relever le défi qu'impose ce besoin d'accessibilité aux pratiques sportives pour tous. Il en est de même pour la politique culturelle, élément indispensable de cohésion sociale, dont la transversalité dans nos territoires ruraux représente un objectif important que nous partageons avec l'État et les collectivités.

L'attractivité de ces territoires passe par l'achèvement du désenclavement de nos réseaux routiers et le déploiement du numérique.

Nous tenons à encourager et mettre en valeur les initiatives innovantes, créatrices de richesses, à travers l'Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie.

À l'heure où nous espérons sortir d'une crise sanitaire douloureuse, permettre à tous de trouver un emploi, sa place dans notre société, de pouvoir assumer ses besoins est une priorité ; avec les services de l'État et les acteurs de l'insertion, nous voulons apporter notre contribution aux besoins de recrutement évidents des entreprises du territoire et valoriser le potentiel des personnes employables. A chaque fois que c'est nécessaire, c'est aussi à l'extérieur que nous irons chercher ces forces vives, en accompagnant les actifs qui feront le choix de l'Aveyron.

L'Aveyron – notre bien commun – est souvent perçu comme un joyau préservé des affres des années folles de la suractivité. Pour autant, notre environnement est à préserver, en particulier autour de notre richesse hydrique, sans jamais entraver le nécessaire essor de nos activités, agricole, économique, commerciale, entrepreneuriale, touristique. Ce projet se veut garant de cet équilibre subtil.

Le Département, c'est d'abord et avant tout un vecteur de solidarités : dès les premiers jours de juillet, nos politiques en faveur des plus faibles, des personnes en situation de handicap, des seniors dépendants, des mineurs en difficulté, ont été au centre de nos attentions : l'Aveyron veut proposer à chacun un modèle inédit de suivi et d'accompagnement, et être soutenu nationalement dans ces initiatives.

C'est aussi en nuanciant le soutien aux territoires – différents et nombreux – qui composent le département – que l'Aveyron veut jouer son rôle de catalyseur. Une nouvelle génération de partenariat en faveur des collectivités « Contrat de Projets Aveyron Territoires » mettra en relation les politiques départementales et les besoins des territoires pour veiller à la réduction des inégalités d'équipements, d'accès aux services afin de conforter la qualité de vie des Aveyronnais.

C'est à la sagacité de chaque aveyronnais que nous soumettons ce travail, avec l'expression de notre dévouement et de notre volonté aigüe de le servir au mieux. Afin d'ouvrir une fenêtre supplémentaire sur l'indispensable concertation que les Français appellent partout de leurs vœux, « L'Assemblée pour l'Aveyron » favorisera la participation directe et active de tous les citoyens à la politique de leur département.

C'est ensemble que nous atteindrons ces objectifs ; c'est pour vous que nous mettrons tout en oeuvre pour y parvenir.

Arnaud VIALA
Président du Département

L'Aveyron
se bouge !

12 DÉFIS POUR
FAIRE VIBRER L'AVEYRON

Défi #5

JEUNESSE /
ÉDUCATION /
IMMOBILIER
DÉPARTEMENTAL



#5 JEUNESSE / ÉDUCATION / IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL

#JEUNESSE / ÉDUCATION

Sectorisation des collèges

Repas des collégiens

Actions numériques
pour la jeunesse

Une consultation
intergénérationnelle :
collégiens et professionnels
de la jeunesse : à vos projets !

Accompagner les jeunes
qui bougent : leur permettre
d'explorer et d'expérimenter
pour mieux comprendre

Des parcours pour soutenir
les jeunes : Projet
« Sac'ADO-Avenir-Aveyron »

L'enseignement supérieur
en Aveyron : un élément
d'attractivité et de mobilisation
des Aveyronnais

1 Etudiant
= 1 Aveyronnais en devenir !
Choisir l'Aveyron comme territoire
d'études supérieures

#5 JEUNESSE / ÉDUCATION / IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL

#IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL

Maîtrise des charges
de fonctionnement des
bâtiments et des collèges

Politique Immobilière
Programmation Pluriannuelle
d'Investissement – PPI

Centre départemental
de supervision

#5 JEUNESSE / ÉDUCATION / IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL

#JEUNESSE / ÉDUCATION

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Sectorisation des collèges	Le Département Les collégiens et leur famille Etablissements	Adapter la sectorisation scolaire des collèges aux évolutions d'effectifs à horizon 5 ans.	#5.1
Repas des collégiens	Acteurs du monde agricole (agriculteurs, ateliers de transformations...) Collégiens	Promouvoir une politique de « manger local ».	#5.2
Actions numériques pour la jeunesse	Le Département Les collégiens et leur famille Etablissements	Développer le numérique dans les collèges au bénéfice de l'apprentissage des jeunes.	#5.3
Une consultation intergénérationnelle : collégiens et professionnels de la jeunesse : à vos projets !	Jeunes à partir de 11 ans (dont les collégiens et conseillers juniors), les étudiants et les professionnels de la jeunesse	Construire la politique jeunesse de demain pour les 11-25 ans.	#5.4
Accompagner les jeunes qui bougent : leur permettre d'explorer et d'expérimenter pour mieux comprendre	La jeunesse aveyronnaise: écoles, collèges, lycées, établissements d'éducation spécialisée	Faire découvrir L'Aveyron pour une appropriation du territoire et favoriser l'ouverture culturelle et humaine.	#5.5
Des parcours pour soutenir les jeunes : Projet « Sac'ADO-Avenir-Aveyron »	Jeunes aveyronnais : collégiens, lycéens, étudiants	Accompagner les jeunes dans des parcours facilités propices à la réussite éducative.	#5.6

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
L'enseignement supérieur en Aveyron : un élément d'attractivité et de mobilisation des Aveyronnais	Etudiants et futurs étudiants	Veiller à conserver et développer une offre de formation adaptée aux besoins du territoire.	#5.7
1 Étudiant = 1 Aveyronnais en devenir ! Choisir l'Aveyron comme territoire d'études supérieures	Etudiants in situ, les futurs étudiants (prospection hors territoire et élèves en terminales)	Informier et orienter en Aveyron et donner envie de rester, à minima de vanter l'Aveyron.	#5.8

#IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
Maîtrise des charges de fonctionnement des bâtiments et des collèges	Le Département	Optimiser nos moyens (améliorer la qualité thermique et fonctionnelle des bâtiments départementaux) Investir pour l'avenir.	#5.9
Politique Immobilière Programmation Pluriannuelle d'Investissement – PPI	Le Département	Arbitrer / Planifier les investissements liés aux bâtiments et collèges sur le mandat.	#5.10
Centre départemental de supervision	Les usagers des Routes Départementales et bâtiments départementaux aveyronnais (communes et EPCI)	Plateforme départementale pour la surveillance de l'état des chaussées et la surveillance des bâtiments.	#5.11

#JEUNESSE / ÉDUCATION

Le Département de l'Aveyron s'est fixé un nouvel objectif en définissant une véritable politique ambitieuse en faveur de la jeunesse dans son nouveau programme de mandature. Un nouveau pilier de l'action départementale pour les 7 ans à venir.

Les jeunes doivent trouver leur place dans notre Aveyron de demain afin qu'ils deviennent les citoyens engagés et les ambassadeurs de l'Aveyron. Le Département se doit de les guider, de les accompagner et de les soutenir dans leur parcours d'adolescent, d'étudiant et de citoyen au service de tous.

Fort d'un maillage scolaire de 41 collèges privés et publics, nos 11 899 élèves bénéficient d'un enseignement qui leur permet d'obtenir des résultats scolaires supérieurs à la moyenne nationale.

Associer la jeunesse à la réflexion ainsi que l'ensemble de partenaires qui œuvrent au quotidien pour les jeunes Aveyronnais est une piste que le Département souhaite privilégier.

#5.1 SECTORISATION DES COLLÈGES

OBJECTIF

Revisiter la sectorisation pour le 31 décembre 2021.

BÉNÉFICIAIRES

Le Département
Les collégiens et leur famille
Etablissements

PARTENAIRES

DSDEN
Région Occitanie (transports scolaires)
Collectivités locales

MODALITÉS D'INTERVENTION

La sectorisation d'un collège est le territoire qui regroupe l'ensemble des adresses rattachées à ce collège.

La loi de décentralisation 2004-809 du 13 Août 2004 a transféré aux Départements la mise en place de la sectorisation des collèges publics. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2005, les Départements sont chargés d'arrêter, après avis du Département de l'Éducation Nationale (CDEN), le périmètre de recrutement de chaque collège public.

Le Département définit et modifie les secteurs de recrutement des collèges afin d'assurer des conditions de scolarisation optimales aux collégiens, en veillant notamment à la capacité d'accueil des établissements et à leur accessibilité depuis le lieu de domicile des familles.

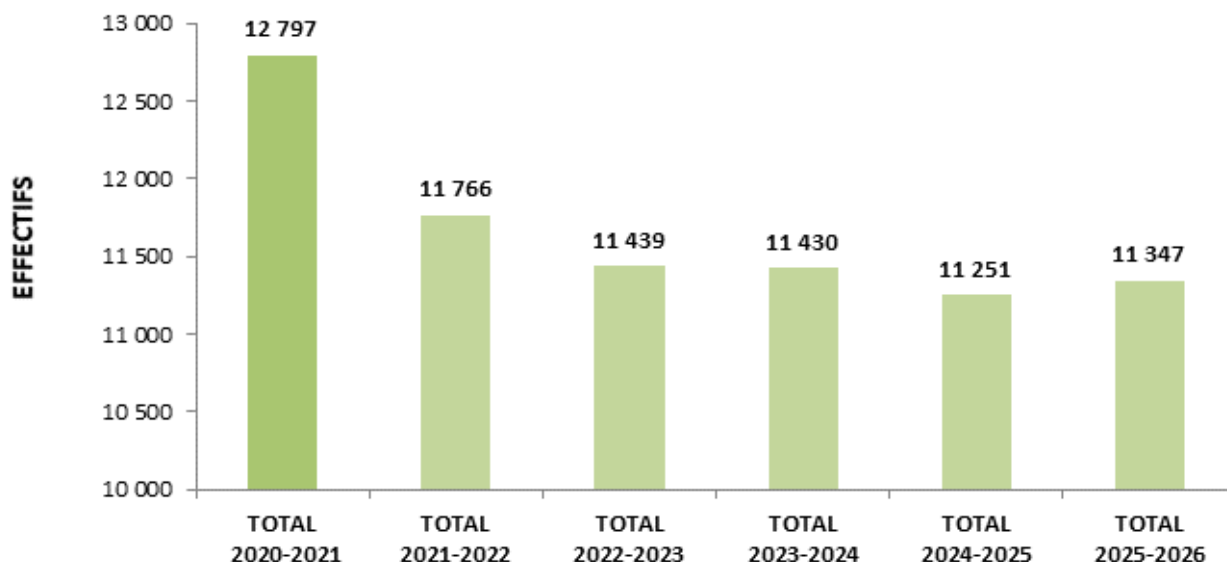
La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) est responsable de l'affectation individuelle des élèves dans leur collège et de l'examen des demandes de dérogation.

En Aveyron, la dernière révision de la carte scolaire date de 2009 ; les secteurs de Rodez Fabre et Jean-Moulin avaient alors été modifiés pour rééquilibrer les effectifs.

Avec la construction du nouveau collège du Larzac, dont l'ouverture est prévue pour la rentrée 2023, la carte actuelle nécessite d'être modifiée afin de créer un secteur de rattachement spécifique.

D'autre part, selon les projections basées sur les effectifs connus des écoles primaires, la tendance à la baisse amorcée en 2020 va s'accroître pour les prochaines années :

Prévisions de l'évolution globale des effectifs des collèges publics / privés



Cette diminution globale qui se répartit de façon très variable sur le territoire aveyronnais, va créer des déséquilibres sur certains secteurs et potentiellement mettre en difficulté des établissements. **Il est donc primordial d'adapter la sectorisation afin d'atténuer ces effets de seuil.**

En parallèle, les collèges de Rodez Fabre, Baraqueville, Rignac, Onet le Château et Millau (pour la partie restauration), atteignent leur limite en termes de possibilités d'accueil d'élèves.

L'analyse devra évidemment intégrer les établissements privés, qui accueillent un peu plus d'1/3 des collégiens.

Enfin, la problématique des transports scolaires est un paramètre essentiel de la délimitation des secteurs scolaires, qui nécessitera d'associer la Région.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur

#5.2 REPAS DES COLLÉGIENS

OBJECTIF

Promouvoir une politique du « manger local ».

NATURE DE L'OPÉRATION

Consommer local : réfléchir sur le prix de vente repas aux collégiens.

BÉNÉFICIAIRES

Acteurs du monde agricole (agriculteurs, ateliers de transformations...),
Collégiens.

PARTENAIRES

Chambre d'agriculture / Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
Établissements scolaires / DSDEN.

MODALITÉS D'INTERVENTION (A adapter selon la nature de l'opération)

Depuis 2019, l'Assemblée Départementale a décidé de porter le prix de base d'un repas élève à **2,80 €** dans le cadre du forfait 5 jours. Ce tarif est appliqué sur l'ensemble des collèges publics aveyronnais. Par ailleurs, plusieurs formules de forfaits de demi-pension ou d'internat, sur 3, 4 ou 5 jours sont mises en place afin de permettre à un maximum de familles de bénéficier des services de restauration de qualité tout en s'adaptant à leurs besoins.

Le coût des denrées dans l'assiette oscille entre 1,80 € et 2,05 € en fonction de la part de produits bios ou issus des circuits courts.

Au cours de l'année 2019, il a été confectionné sur l'ensemble des collèges publics 1 100 289 repas pour les collégiens, écoles primaires, commensaux et convives (année 2020 : 703 746 repas en raison de la fermeture des établissements pendant le COVID).

De plus, 9 collèges publics sur 21 fournissent des repas aux élèves des écoles primaires et maternelles de leur commune : Espalion, Marcillac, Mur de Barrez, Pont de Salars, Réquista, Rieupeyroux, St Amans des Côtes, St Geniez d'Olt et d'Aubrac, Séverac d'Aveyron. Le prix des repas fournis à ces écoliers varie de 2,94 € à 4,50 € en fonction de l'aide communale apportée par la mise à disposition de personnel.

L'intégralité de ces recettes est laissée au bénéfice des établissements.

Le prix de vente de vente des repas dans les collèges est particulièrement bas comparativement aux autres structures de production de repas scolaires. À titre de comparaison, le prix d'un repas au Lycée en 2021 est de 3,65 €.

À compter du 1^{er} janvier 2022, la loi EGALIM introduit une obligation de 50% de produits de qualité et durables dont 20% de bio dans la restauration collective.

Pour faire face aux nouvelles obligations de la loi EGALIM et pour favoriser au maximum les filières de production locales de qualité, le prix de vente de ces repas pourrait être augmenté. Les établissements étant autonomes pour l'achat des denrées et la définition des menus, un travail d'accompagnement sera indispensable pour les inciter à favoriser la filière courte.

Par conséquent, au-delà du prix de vente, plusieurs leviers doivent être actionnés en parallèle pour répondre aux objectifs du Département :

- Structuration des marchés d'achat de denrées alimentaires sur le principe du groupement de commandes existant, qui pourrait être élargi à d'autres acteurs de la restauration collective (écoles, cuisines centrales, EPHAD, etc.) afin de disposer de prix encore plus attractifs,
- Mise en relation directe des producteurs et des acheteurs : Agrilocal, monproducteur.aveyron.fr (cf. fiche «2.4 - Plateforme d'approvisionnement local »),
- Structuration des filières de production locales pour s'adapter aux besoins des établissements (volumes, livraison, conditionnement, typologie des produits, etc.),
- Formation des chefs cuisiniers,
- Bonus financier incitatif conditionné à l'atteinte d'objectifs d'achats en filière courte ?

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur – Direction de l'Eau et du Développement Durable

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture

#5.3 ACTIONS NUMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

OBJECTIFS

Développer le numérique dans les collèges au bénéfice de l'apprentissage des jeunes collégiens aveyronnais en s'appropriant de nouveaux outils numériques, et en apprenant avec le numérique,
Mettre à disposition des établissements des services numériques permettant une communication innovante entre élèves, enseignants et familles au travers d'espaces collaboratifs accessibles à tous,
Doter les élèves d'équipements numériques adaptés et ainsi favoriser un accès équitable aux nouvelles technologies de l'information.

NATURE DE L'OPÉRATION

- **WIFI*** : Déployer des infrastructures Wifi dans 12 collèges publics n'en bénéficiant pas afin de permettre l'utilisation d'équipements mobiles,
- **SERVEURS*** : Renouveler les équipements serveurs dans 10 collèges afin de préparer l'environnement numérique de ces établissements aux évolutions,
- **THD'Oc** : Prendre en charge dans le cadre du marché THD'Oc :
 - L'accès internet Haut débit des collèges n'en bénéficiant pas,
 - L'évolution des accès des collèges qui en bénéficient au regard de l'éligibilité à la fibre optique.
- **ENT** : L'espace numérique de travail est un outil évolutif dont l'offre de services pourrait être étoffée : Suite bureautique en ligne, outil de Webinar, vie scolaire, envoi de SMS ...,
- **APPLICATION** : Possibilité de créer une application ou un site spécifique pour les fonctionnalités qui ne seraient pas adressées par l'ENT,
- **VISIO** : Installation d'équipements de Visioconférence de salle pour permettre des échanges avec des entreprises ou des institutions en France ou à l'étranger, des échanges avec d'autres collèges du Département ou extérieurs au Département, et des enseignements à distance.

Opportunités de subventions dans le cadre du programme REACT-EU.

BÉNÉFICES

Développer l'apprentissage du numérique,
Harmoniser et moderniser les infrastructures des collèges,
Renforcer l'attractivité du Département à travers le volet numérique de l'enseignement,
Limiter la fracture numérique.

PARTENAIRES

Équipes administratives et éducatives des collèges,
Rectorat (projets pédagogiques), autres Départements,
Région (Financement, groupements de commande ENT et THD'Oc),
Prestataires de maintenance et d'assistance,
Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Coordination Numérique des établissements afin de permettre une cohérence des usages et mesurer l'impact des investissements déployés,
Élaboration d'un projet pédagogique en partenariat avec le Rectorat et plus particulièrement les EDULAB, pour les 7 collèges ne disposant pas de tablettes si la proposition des classes mobiles est retenue,
Pour le déploiement des infrastructures Wifi et serveurs, possibilités de faire appel aux marchés en cours,
Possibilité de solliciter une subvention européenne à hauteur de 80 % des actions réalisées en 2022.

#5.4 UNE CONSULTATION INTERGÉNÉRATIONNELLE : COLLÉGIENS ET PROFESSIONNELS DE LA JEUNESSE : À VOS PROJETS !

Le Département souhaite centrer le programme politique sur l'accompagnement de la jeunesse durant toute la durée du mandat et associer la jeunesse à la réflexion ainsi que l'ensemble de partenaires qui œuvrent au quotidien pour les jeunes Aveyronnais. Le Département encourage l'intérêt et l'enthousiasme de ces jeunes pour les questions de société et de vie civique. Ils sont capables et susceptibles de se concentrer sur des questions spécifiques qui les concernent personnellement, ayant recours à des modes d'action différents de ceux qui étaient utilisés par la génération de leurs parents et celle de leurs grands-parents mais enrichissant pour dessiner l'avenir.

OBJECTIFS

Organiser une démarche participative pour comprendre les besoins des jeunes,
S'appuyer sur l'expérience des collégiens par le biais du Conseil départemental des jeunes pour venir compléter la démarche participative de la politique jeunesse à venir.

NATURE DE L'OPÉRATION PARTICIPATION CITOYENNE

Initier, piloter et animer un groupe de réflexion (Les chefs d'établissements, les étudiants, les partenaires...) autour de la question de la jeunesse. (Transversalité avec les services du Département et les agences spécialisées),

Réaliser une enquête en ligne « Quelle politique jeunesse en Aveyron ? En lien avec la direction de l'informatique mise en place d'une plateforme participative,

Écrire les résultats de l'enquête et les restituer pour le grand public,

Créer un support de restitution spécifique pour privilégier les partenaires.

LE DÉPARTEMENT DES JEUNES, UN COLLECTIF AU SERVICE DES AUTRES

Animer et redynamiser le Conseil départemental des jeunes,

Réunir le Conseil départemental des jeunes à l'occasion de 4 ou 5 journées (ce programme fait l'objet d'une fiche spécifique),

Réaliser un questionnaire spécifique dans le cadre du Conseil départemental des jeunes sur la thématique vivre ma vie d'adolescent en Aveyron au collège et hors collège,

- Restitution des résultats de l'enquête et des échanges dans le cadre des 4/5 réunions via un live du président sur un/ou plusieurs supports adéquats (réseaux sociaux : Instagram, tiktok, youtube...) pour les plus grands et multiplexe dans les collèges avec introduction in situ des conseillers départementaux locaux,
- Réflexion autour de la mise en place d'une nouvelle mandature Conseil départemental des jeunes. Revoir la semaine d'élection du Conseil départemental des jeunes pour 2022 en proposant une organisation dynamique et innovante pour l'ensemble du territoire. (Outils spécifiques, live, relations presse, en lien avec la direction de la communication ...).

BÉNÉFICIAIRES

Tous les jeunes Aveyronnais : Collégiens, lycéens, étudiants – jeunes élus du Conseil départemental des jeunes, les professionnels de la jeunesse.

PARTENAIRES

Éducation nationale (DSDEN –DDEC et établissements scolaires)

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat

CCI - Université

Les associations du domaine de la jeunesse

Les intercommunalités/les communes

#5.5 ACCOMPAGNER LES JEUNES QUI BOUGENT : LEUR PERMETTRE D'EXPLORER, D'EXPÉRIMENTER POUR MIEUX COMPRENDRE

Le voyage forme la jeunesse, un adage classique mais toujours vrai auquel l'Aveyron adhère. Le voyage scolaire éducatif permet de travailler autrement et de raviver la curiosité et le goût de l'apprentissage. Il participe à la réduction d'inégalités sociales. De plus, la découverte grandeur nature engage à une confrontation d'un savoir plutôt théorique à une réalité parfois plus complexe.

OBJECTIFS

Encourager à découvrir l'Aveyron pour faire de nos jeunes Aveyronnais, les ambassadeurs de notre territoire,

Favoriser l'ouverture culturelle sur l'Europe afin de les accompagner dans leur construction civique,

Renforcer l'action éducative et civique en s'appuyant sur le devoir de mémoire,

Créer une nouvelle dynamique d'intégration et d'appropriation du territoire pour faire des jeunes des ambassadeurs d'exception de l'Aveyron.

NATURE DE L'OPÉRATION

Apporter une aide financière au bénéfice des familles, versée aux établissements scolaires, pour venir en déduction du prix d'un voyage éducatif en France ou à l'étranger, d'un voyage sur le devoir de mémoire, ou d'un voyage favorisant l'intégration de début d'année.

Faciliter, à la demande des établissements scolaires, pour une meilleure intégration, la venue d'associations aveyronnaises culturelles, sociales ou sportives qui interviendront dans les classes, en début d'année, pour les collèges et les lycées, pour un projet de cohésion tel que : découverte de l'handisport, ensemble en s'entraînant, participation à du théâtre d'improvisation. Programme réservé aux classes de sixième et seconde.

Mettre en place un parcours virtuel, ludique, de découverte « de l'Aubrac au Larzac », pour apprendre à mieux connaître le territoire aveyronnais. Ainsi, en s'appuyant sur un outil gaming, type application, l'objectif est que les jeunes prennent plaisir à découvrir le territoire en résolvant des énigmes et qu'ils relèvent des défis sur des thématiques spécifiques. Cette exploration entrainera les jeunes au cœur de la gastronomie, d'une culture multiple et riche ou d'activités sportives d'exception.... La fin du parcours sera marquée par une visite de l'hémicycle du Département, avec la classe, organisée en lien avec les élus, les services et les partenaires concernés.

BÉNÉFICIAIRES

La jeunesse aveyronnaise : écoles, collèges, établissements d'éducation spécialisée accueillant des élèves de 3 à 17 ans.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Elles seront définies plus précisément, selon le type de voyages, les objectifs, le nombre de nuitées, la destination, les lieux d'hébergements...

Une période transitoire sera nécessaire avant la mise en œuvre de ces nouveaux dispositifs afin de permettre une continuité et un suivi des dispositifs déjà existants jusqu'en fin d'année scolaire 2021/2022.

COMPOSITION DU DOSSIER

Dossier de demande d'aide à saisir en ligne par les établissements scolaires sur le site du Département : www.aveyron.fr.

#5.6 DES PARCOURS POUR SOUTENIR LES JEUNES : PROJET « SAC' ADO – AVENIR – AVEYRON »

L'avenir de notre Département dépend de notre jeunesse. Ainsi, le Département de l'Aveyron s'est engagé à mener une politique ambitieuse en faveur des jeunes. Ces derniers doivent trouver leur place dans notre Aveyron de demain afin qu'ils deviennent les citoyens engagés et les ambassadeurs de l'Aveyron. Le Département se doit de les guider, de les accompagner et de les soutenir dans leur parcours d'adolescent, d'étudiant et de citoyen au service de tous.

Fort d'un maillage scolaire de 41 collèges privés et publics, nos 11 899 élèves bénéficient d'un enseignement qui leur permet d'obtenir des résultats scolaires supérieurs à la moyenne nationale. L'action du Département vise à renforcer cette réussite et à accompagner cette jeunesse tout au long de son parcours d'adolescent afin de devenir les citoyens engagés de demain et les ambassadeurs de l'Aveyron.

Pour améliorer les conditions d'apprentissage et assurer une information permanente et utile aux jeunes, des outils numériques adaptés peuvent offrir aux différents acteurs (monde éducatif, associatif, culturel, parents, élèves, ...) la possibilité de communiquer avec les jeunes tout au long de leur parcours d'ado à adulte.

Outre l'apprentissage qui peut être appréhendé de différentes manières, le numérique peut être une aide précieuse permettant de captiver les jeunes à la fois pour leur parcours scolaire, leur engagement associatif, l'accès à la culture, leur vie de citoyen...

Encourager les jeunes à apprendre au-delà des murs de leur établissement scolaire et construire pour eux et avec eux un lien.

« AVEYRONNAIS je suis – en AVEYRON je reste »

OBJECTIFS

Accompagner les jeunes dans un parcours facilité propice à la réussite éducative,
Accompagner le parcours jeunesse par des outils adaptés et par l'ouverture vers de nouvelles pratiques,
Mener une réflexion autour du cartable numérique,
Inciter à développer leur savoir et la connaissance de leur territoire dans toutes ses composantes (emploi, filière de qualité, patrimoine, culture...),
Faire découvrir l'institution départementale : le rôle d'un élu (Maire, Conseiller départemental, Député, Sénateur...) et ce qu'est l'engagement d'élus et citoyens,
Développer une véritable culture citoyenne en fidélisant les engagements.

NATURE DE L'OPÉRATION

Parcours jeunesse : équipements et services

- Créer une plateforme web (application ou site) pour développer des itinéraires éducatifs qui jalonnent le parcours d'adolescent (culture, sport, santé, sécurité civile, stage, découverte métier, forum d'échange...). Cet outil devra être une ressource interactive et collaborative pour nos jeunes et participera à l'ouverture vers de nouvelles pratiques,

- Inciter au soutien éducatif hors temps scolaire en mettant étudiant/retraité et famille en contact. S'appuyer sur la concertation jeunesse pour identifier les besoins et la plateforme dédiée,
- Faciliter le déplacement entre le collège et les associations en réactivant la plateforme co-voiturage sur un modèle BlaBlaCar, afin de structurer un ramassage privé/associatif facilité et pour tous,
- Mener une réflexion autour du cartable numérique : depuis plusieurs années, c'est une question récurrente sur laquelle il est temps de faire un point précis sur les équipements des adolescents. Pour cela, il est proposé, à titre expérimental, d'intégrer un questionnaire dans la consultation intergénérationnelle prévue à la fiche # 6.4.

Parcours jeunesse : découverte et rencontres sur les métiers et filières économiques aveyronnaises

- Créer ou accompagner des rencontres avec le milieu professionnel dont les filières aveyronnaises d'excellence afin que nos jeunes puissent choisir leurs parcours/orientations : forum, salons, visites d'entreprises – être facilitateur de ces opérations. A titre d'exemple, créer des journées spécifiques (stag'dating) sur des thématiques liées aux besoins des acteurs de nos territoires en matière de recrutement (en lien avec les partenaires concernés et adaptés à chaque territoire) : la journée « Le bois j'y crois » ou la journée de l'industrie...,
- Créer et animer un réseau d'entreprises intéressées tous secteurs confondus, les inciter à accueillir les jeunes pour des journées découvertes ou des mini-stages,
- Présenter sur la plateforme dédiée aux jeunes des fiches sur les métiers et filières économiques aveyronnaises. Organiser des concours spécifiques qui permettront de faire connaître des métiers parfois mal connus et ce en partenariat avec les chambres consulaires et d'autres partenaires. Déployer des passerelles entre les filières qui recrutent et les jeunes. Inciter à la création de mini entreprise « du rêve à la réalité » !

Parcours citoyen jeune : faire connaître

- Développer les visites à l'hémicycle – compléter avec un support de médiation adapté aux tranches d'âge en relation avec l'Éducation nationale,
- Faire connaître le fonctionnement du Département, le rôle des élus + proposer des actualités thématiques sur le support web jeunesse,
- Proposer pour l'ensemble des collégiens un magazine consacré à des sujets généraux nationaux en lien avec les compétences départementales enrichis de rubriques personnalisées locales faisant l'objet d'une rédaction spécifique par un journaliste spécialisé dédié, associé à la publication du journal départemental.

Parcours citoyen jeune : s'engager

- Créer un parcours d'engagement et de citoyen, en incitant les jeunes à faire du bénévolat. Pour cela, référencer sur la plateforme web jeunesse les structures culturelles, sociales et sportives partenaires de la collectivité et valoriser leur besoin en bénévolat,
- Mettre en place un système de reconnaissance et valorisation des engagements bénévoles de nos jeunes Aveyronnais à l'instar des pass jeunesse. Encourager ces investissements personnels de bénévolat en le faisant savoir et voir.

Expérimenter une application qui pourrait enregistrer en scan des attestations de bénévolat fournies par les associations ou les institutions. Cette application permettra d'obtenir des statistiques fiables et de connaître les profils des engagés afin de valoriser leur action sur les outils du Département (articles sur les publications du Département, sur le site internet...).

Également, des récompenses, adaptées à chacun, pourront être attribuées.

BÉNÉFICIAIRES

La jeunesse aveyronnaise : collégiens, lycéens, étudiants.

PARTENAIRES

L'Éducation nationale, les Chambres consulaires, les associations du domaine de la jeunesse, les associations, les services associés du Département.

COMPOSITION DU DOSSIER

Formulaire de demande en ligne

#5.7 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN AVEYRON : UN ÉLÉMENT D'ATTRACTIVITÉ ET DE MOBILISATION DES AVEYRONNAIS

OBJECTIFS

À l'aube de la signature du nouveau CPER 2021-2027 (contrat de plan État-Région), identifiant notamment le cadre d'intervention des politiques retenues en termes d'Enseignement supérieur, de Recherche et d'Innovation, il s'agit de veiller par une **participation active à l'écriture du prochain SRESRI** (schéma régional enseignement supérieur recherche et innovation) à préserver la place et les intérêts du Département de l'Aveyron.

Rodez compte parmi les Villes universitaires d'équilibre (VUE) de la Région Occitanie, dénomination concernant les sites permettant une offre de proximité à l'enseignement supérieur, et jouant à ce titre un rôle déterminant tant pour nos concitoyens que pour les entreprises locales.

Les thématiques prioritaires d'ores et déjà retenues dans le cadre du CPER 2021-2027 à venir abordent les enjeux environnementaux et se veulent contribuer à des systèmes agricoles et alimentaires durables et sains. L'un des projets envisagés dans ce cadre devrait prendre place sur le site de La Fage à St Jean St Paul (La Fage 2025, une bergerie du futur).

Ce nouveau CPER 2021-2027 doit également nous permettre de concrétiser le projet de construction d'un gymnase sur le site du Campus St Eloi, équipement indispensable aux 500 étudiants en STAPS de l'INU Champollion, et permettant à tous les étudiants routhénois de bénéficier d'un équipement appréciable, mutualisé avec la ville de Rodez.

Notre département se trouve actuellement en difficulté face à un manque flagrant de main d'œuvre qualifiée susceptible de répondre aux nombreuses offres d'emploi à pourvoir. Il nous importe donc de **veiller à conserver sur notre territoire une offre de formation** adaptée à nos besoins et d'encourager nos jeunes diplômés à s'investir professionnellement sur notre territoire.

Il s'agit également de veiller à **développer l'offre actuelle de formations** afin d'anticiper au mieux les besoins futurs en main d'œuvre sur les différentes filières en tension (industrie, construction, agriculture, agro-alimentaire, médico-social, services à la personne ...).

L'accompagnement au développement de **l'alternance** pourrait en outre constituer une réponse adaptée aux besoins du territoire.

Il nous apparaît par ailleurs important de poursuivre l'accompagnement de **projets pédagogiques innovants** en encourageant les projets de recherche et d'innovation, favorisant l'accès à tous à l'enseignement via le numérique et les nouvelles technologies. De même, et dans le même esprit, les projets de « campus connectés » tels que ceux d'Espalion, Millau et Saint Affrique, nous paraissent pouvoir être une réponse adaptée aux besoins des Aveyronnais.

OPÉRATIONS

Poursuivre la mise en œuvre du projet de Campus Rodez/Saint-Eloi dans le cadre des engagements pris lors de la signature du CPER 2015-2020 et 2021-2027.

Participer dans le cadre d'un partenariat avec les établissements du territoire :
Au développement de l'offre de formation ainsi que des activités de recherche et innovation,
Aux réflexions à mener sur une rationalisation et une optimisation des moyens.

BÉNÉFICIAIRES

Les établissements d'enseignement supérieur du territoire, les collectivités locales, les étudiants et leurs familles, les employeurs potentiels du territoire.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Participation au financement des dépenses d'équipements et des dépenses relatives au développement de l'offre de formation répondant aux besoins exprimés par les acteurs économiques locaux,
Accompagnement de la réalisation d'infrastructures améliorant l'accueil des étudiants dans les principaux sites universitaires aveyronnais sous réserve d'une contribution partagée avec les institutions compétentes et de la viabilité du projet.

#5.8 1 ÉTUDIANT = 1 AVEYRONNAIS EN DEVENIR ! CHOISIR L'AVEYRON COMME TERRITOIRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Informer et orienter les futurs étudiants dans leur choix de formation, les accompagner dans la découverte de notre territoire, leur donner envie tout simplement d'Aveyron, d'y revenir, de s'y installer et de vanter le territoire.

OBJECTIFS

Redynamiser notre territoire en incitant les jeunes étudiants à venir étudier en Aveyron,
Accueillir les étudiants (définir une politique d'attractivité avec l'Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme (ADAT), envisager des actions de communication incitatives,
Prioriser les forums sur les métiers majeurs de l'économie aveyronnaise,
Encourager les élèves à participer aux salons professionnels (TAF : Travail, Avenir, Formation),
Fédérer les jeunes et les encourager à découvrir l'Aveyron.

NATURE DE L'OPÉRATION

Parcours étudiant : des outils adaptés transversaux

- Création d'un site dédié aux étudiants (ex : @aveyronétudiants) pour les « bons plans ; les stages en Aveyron ; l'apprentissage en Aveyron ; se loger ; se déplacer : l'agenda des manifestations ; le programme spécial étudiants... (ADAT),
- Initier un forum avec les entreprises et métiers aveyronnais,
- Créer un passeport étudiant pour encourager les élèves à participer aux différents salons aveyronnais : parrainages étudiants/entreprises, notification de visites en forum, de visites d'entreprises – prévoir une récompense à la clé,
- Créer des Challenges-sportifs/culturels inter établissements (politique sport/culture),
- Via plateforme web étudiant donner la possibilité de gagner des places chez nos partenaires de manifestations culturelles et sportifs,
- Via plateforme web étudiant communiquer sur les offres de formation postbac existantes,
- Créer des ambassadeurs étudiants.

BÉNÉFICIAIRES

Étudiants in situ, prospects étudiants, lycéens en terminale

PARTENAIRES

L'Éducation nationale, les partenaires privés, les associations

#IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL

Le Département de l'Aveyron est propriétaire d'un important patrimoine immobilier (133 sites / 325 000m²) composé pour moitié des collèges et pour moitié de divers bâtiments administratifs, techniques et culturels (certains étant issus d'héritages historiques), nécessaires au fonctionnement de ses services.

Ce patrimoine lui est essentiel pour répondre aux compétences qui sont les siennes, mais il mobilise des moyens humains et matériels conséquents qu'il lui appartient de maîtriser au mieux notamment dans un contexte budgétaire contraint.

Certains autres bâtiments, propriétés du Département sont mis à disposition de l'État depuis les lois de décentralisation de 1982 : le Palais de Justice à Rodez et à Millau, les Sous-Préfectures à Villefranche de Rouergue et Millau. Pour ces sites, l'État jouit de tous les droits et devoirs du propriétaire et assure leur gestion en toute autonomie aussi longtemps que les services publics sont maintenus dans ces locaux.

La politique immobilière repose sur trois axes principaux :

1. La sauvegarde avec l'objectif de maintenir le patrimoine en bon état tout en répondant aux enjeux réglementaires (notamment de sécurité et d'accessibilité), environnementaux, d'hygiène de sécurité et de bien-être au travail.

La sauvegarde porte aussi sur la **conservation en bon état du patrimoine historique notamment des sites protégés classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques** comme le palais épiscopal, la chapelle de l'ancien lycée royal et l'ancienne chartreuse de Rodez.

2. Le fonctionnement qui consiste à assurer la maintenance, l'entretien courant et toutes les charges immobilières (consommations, assurances, impôt, locations, déménagements ...) des bâtiments.

3. La modernisation qui a pour but de répondre aux gros travaux d'amélioration, d'extension ou de construction selon les besoins de la collectivité.

La mise en œuvre de cette politique immobilière se décline en quatre missions :

- La gestion des biens immobiliers relevant des obligations du propriétaire,
- La maîtrise d'ouvrage et la conduite d'opérations pour les travaux d'entretien, de sauvegarde et de modernisation,
- L'exploitation du patrimoine : dépannages, évènementiel, gardiennage, déménagements,
- La direction et l'encadrement qui pilotent l'ensemble des actions et alimente la réflexion pour les affectations du patrimoine en adéquation avec l'évolution des besoins et l'élaboration des programmes de travaux qui en découlent.

#5.9 MAÎTRISE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES BÂTIMENTS ET DES COLLÈGES

OBJECTIF

Mettre en place une politique d'économies et de redistribution pour pouvoir investir.

NATURE DE L'OPÉRATION

Réduire les charges de fonctionnement des bâtiments et des collèges.

BÉNÉFICIAIRE

Le Département

MODALITÉS D'INTERVENTION

Toutes les optimisations déjà réalisées sur le fonctionnement du patrimoine départemental notamment suite à la crise financière de 2008 ont permis d'absorber à budget quasiment constant les hausses de coûts de l'énergie, l'augmentation des besoins énergétiques (rafraichissement et informatique ainsi que le coût de l'externalisation du ménage passé de 100 000 € TTC en 2007 à 850 000 € TTC en 2021 au fur et à mesure des départs à la retraite des agents départementaux.

Tous les travaux d'amélioration des performances énergétiques déjà réalisés ont permis de faire passer la consommation moyenne d'énergie primaire de 97 kWh / m² en 2008 à 83 kWh / m² en 2020 soit une baisse de 15 % malgré une augmentation des besoins notamment en termes de climatisation.

De plus, alors que depuis 5 ans le coût de l'électricité a subi une augmentation de l'ordre de 14 % et le coût du gaz une augmentation d'environ 12 %, les dépenses énergétiques du Département sont restées stables (environ 1,1 M € TTC / an).

Les coûts de fonctionnement des bâtiments départementaux se décomposent en 4 grandes catégories :

- | | |
|---|------|
| • Les travaux d'entretien et de maintenance | 39 % |
| • Les énergies | 24 % |
| • Le ménage des locaux | 17 % |
| • Autres frais divers (études techniques, assurances, impôts fonciers...) | 20 % |

L'entretien et la maintenance qui relèvent de l'obligation du propriétaire font l'objet d'accords-cadres conclus à l'issue de procédures de mise en concurrence parfaitement encadrées ; les marges d'économie paraissent très faibles dans ce domaine.

Il convient donc d'agir sur les deux autres postes de dépenses principaux le ménage et l'énergie.

Concernant le ménage des locaux, au fur et à mesure du départ à la retraite des personnels chargés du ménage, cette prestation est externalisée via un marché à commande conclu à l'issue d'une procédure de mise en concurrence. Afin de réduire les coûts, les niveaux de service notamment en termes de définition de la prestation et de fréquences de passages ont été ajustés. De nouvelles économies sur ce poste nécessiterait de baisser ce niveau de service au-dessous du seuil d'acceptabilité.

Concernant les consommations d'énergie, bien que beaucoup d'efforts aient été faits en la matière des marges de progression existent en matière de transition énergétique, cf. fiche « Eau / transition écologique / Agir sur le patrimoine départemental ».

Décret Tertiaire /Décret BACS :

Les objectifs de réduction de la consommation énergétique finale, fixés par ces décrets, pour les bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² à savoir :

- -40% avant 2030,
- -50% avant 2040,
- -60% avant 2050.

Vont générer une baisse des coûts de fonctionnement des bâtiments. Cependant, d'une part il sera difficile d'atteindre ces objectifs, d'autre part les fortes augmentations des coûts des énergies sur les prochaines années vont atténuer voire annuler l'impact des réductions de consommation sur les budgets.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Bâtiments

Pôle Avenir des Territoires – Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur

#5.10 POLITIQUE IMMOBILIÈRE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT - PPI

OBJECTIF

Disposer des outils d'arbitrage financier pour la mise en œuvre du projet de mandature.

NATURE DE L'OPÉRATION

Planifier les investissements liés aux bâtiments et collèges à l'échelle de la mandature.

BÉNÉFICIAIRE

Le Département

MODALITÉS D'INTERVENTION

Les opérations de travaux s'inscrivent dans un temps de plus en plus long, de plusieurs années, notamment du fait des contraintes administratives et réglementaires de plus en plus fortes.

Le PPI, établi à minima sur la période de la mandature, est un outil indispensable pour assurer la continuité des opérations engagées et un « lissage » des budgets avec une planification physique et financière des projets.

Élaboré sur la base du programme politique et de l'arbitrage des besoins recensés, le PPI, qui constitue le volet financier du Schéma Directeur de l'Immobilier, concrétise la vision stratégique de la collectivité.

Le budget de sauvegarde mis en place depuis plusieurs années pour les collèges et les autres bâtiments départementaux permet de maintenir tout le patrimoine en bon état, de l'adapter à l'évolution des besoins en cours d'année et de renouveler les équipements. Il est indispensable pour répondre aux enjeux de modernité et aux ambitions environnementales ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail des agents dans les collèges.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Bâtiments

Pôle Avenir des Territoires – Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur

#5.11 CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SUPERVISION

OBJECTIF

Améliorer la sécurité des biens et des personnes.

BÉNÉFICIAIRES

Les usagers des RD et bâtiments départementaux,
Aveyronnais,
Communes / EPCI.

PARTENAIRES

SDIS

MODALITÉS D'INTERVENTION

Dans le cadre de ses compétences obligatoires liées à la gestion des routes départementales et du patrimoine bâti dont il est propriétaire, le Département veille à garantir la sécurité des usagers et à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour la conservation et l'entretien normal de son patrimoine. Pour aller plus loin l'idée d'une plateforme départementale de supervision permettrait :

- Pour les routes : de mettre en place des équipements connectés de surveillance de l'état de la chaussée afin de disposer des informations à distance et en temps réels. Ex. : mise en place de caméras positionnées sur des points stratégiques du réseau routier, avec accès aux images en direct via Inforoute. Des systèmes automatisés de vérification de gabarits sur des points singuliers (ex. : ouvrage d'art limité en tonnage) pourraient également être installés. Une information automatisée des usagers, via l'application inforoute ou par les réseaux-sociaux, des conditions de circulation serait également envisageable (dégradation des conditions de circulation par itinéraire, chantiers programmés, etc.).
- Pour les bâtiments départementaux et les collèges :
 - Reports d'alarme sur les aspects techniques : généralisation du dispositif d'hypervision avec reports d'alarme centralisés sur les systèmes de chauffage, pannes électriques, éclairage, alarme incendie, etc,
 - Généralisation des alarmes anti-intrusion avec report d'alarme centralisé sur un dispositif d'astreinte. Possibilité de compléter le dispositif avec des caméras de vidéoprotection avec possibilité de prise en main à distance pour effectuer des levées de doute si besoin.

Un travail collaboratif avec le SDIS (qui gère notamment le standard téléphonique des astreintes techniques et sociales du Département en dehors des heures normales) sera engagé afin d'analyser des synergies et des connexions directes possibles.

Au-delà de nos besoins propres, le Département pourrait également assurer la mise en place d'une plateforme départementale à disposition des communes. Cette plateforme permettrait de centraliser l'ensemble des reports d'alarme et les caméras de vidéoprotection installées par les communes et de mutualiser les moyens à affecter pour le traitement des alarmes.

CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur – Services Exploitation–
Direction des Mobilités et des Infrastructures – Direction des Systèmes d'Informations